



action  
citoyenne

présente

# 101 FICHES POUR COMPRENDRE L'EUROPE

UN OUVRAGE ORIGINAL A LA RECHERCHE D'UN EDITEUR !

## **« Les 101 fiches » : un concept pédagogique précis !**

Les « 101 fiches » sont classées en cinq grandes parties : Les fondements de l'Europe ; La construction de l'Europe ; L'économie, moteur de l'Europe ; La société européenne ; L'Europe dans le monde. Toutes les fiches respectent le même concept pédagogique. Sur une seule page A4 (format paysage), elles présentent deux volets : à gauche, un plan détaillé et problématisé, avec une introduction et des sous-parties rédigées ; à droite, des encadrés avec des illustrations et des explications.

## **Notre intention : rendre l'Europe plus accessible...**

Les « 101 fiches », rédigées par des étudiants pour des étudiants, sont d'abord un outil idéal pour réviser des connaissances, préparer un exposé, un entretien ou une dissertation.

En adoptant un style synthétique, clair et efficace, nous voyons aussi en cet ouvrage un instrument de vulgarisation politique. Il s'adresse ainsi à tout citoyen désireux de faire plus ample connaissance avec un continent marqué par une dynamique d'intégration historiquement sans précédent.

### **Initiatrice du projet : l'association Action Citoyenne**

Action Citoyenne est une association d'étudiants de Sciences PO Paris, créée à l'automne 2002 autour du manifeste suivant :

*« Inquiétés par le désintérêt croissant de la population pour le monde politique en général, nous nous sommes associés pour entreprendre la réalisation d'événements et de supports diffusant une culture politique fondamentale, nécessaire au bon exercice de la citoyenneté. »*

Pour plus d'informations sur nos activités de vulgarisation politique, consulter notre site : <http://www.action.citoyenne.online.fr/>

### **Direction de l'ouvrage**

Les « 101 fiches » sont dirigées par Bénédicte LANG, doctorante en droit européen à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, et François Lang, président d'Action Citoyenne et étudiant en master de relations internationales à Sciences PO Paris. M. Jean-Louis Bourlanges, eurodéputé, est intéressé par notre ouvrage et a été contacté pour éventuellement rédiger la préface.

### **Un projet bien avancé**

Ce projet d'édition est né en mars 2005 avec la complicité de l'hebdomadaire d'information générale et économique *memoactu.com*. Le travail de rédaction des 101 fiches s'effectue en étroite collaboration avec une association d'étudiants de Normale Sup Cachan, *Les Ateliers Européens*, et un groupe d'étudiants-chercheurs en droit européen à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. Notre collectif compte à ce jour une vingtaine d'auteurs, et plus de 50 fiches ont déjà été rédigées.



projet d'édition « 101 fiches pour comprendre l'Europe »

### **Découvrir les « 101 fiches » et prendre contact**

Nous vous invitons à découvrir en annexe le plan de notre ouvrage, ainsi qu'une sélection de 3 fiches exemples. Si, en tant qu'éditeur, vous êtes intéressé par la publication de notre ouvrage, nous serions honorés de pouvoir convenir ensemble d'un rendez-vous. Dans tous les cas, nous restons en permanence à votre disposition pour toute information complémentaire :

- Bénédicte Lang / 06 64 79 30 67 / [benedicte.lang@gmail.com](mailto:benedicte.lang@gmail.com)
- François Lang / 06 64 88 38 69 / [fanflang@gmail.com](mailto:fanflang@gmail.com)

ANNEXE 1 :

**PLAN DE L'OUVRAGE**

« 101 FICHES POUR COMPRENDRE L'EUROPE »

## **I- LES FONDEMENTS DE L'EUROPE**

- 01- L'Europe dans l'Histoire
- 02- L'Europe aujourd'hui
- 03- Les « Europes » actuelles 1
- 04- Les « Europes » actuelles 2
- 05- Les peuples européens
- 06- Les langues en Europe
- 07- Religions en Europe
- 08- Les identités européennes
- 09- L'identité européenne
- 10- L'Europe des consciences
- 11- Les formes de pouvoir en Europe
- 12- La démocratie en Europe
- 13- Les symboles de l'Union européenne
- 14- L'Union européenne et la paix
- 15- L'Union européenne jusqu'à l'Oural ?

## **II- LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE**

- 16- Les grands bâtisseurs d'Europe 1
- 17- Les grands bâtisseurs d'Europe 2
- 18- Les grands textes de l'Union européenne
- 19- Les institutions de l'Union européenne
- 20- Le Conseil de l'Union européenne
- 21- Le Parlement européen
- 22- La politique en Europe
- 23- Le rôle de la Commission européenne
- 24- La Justice en Europe
- 25- La Constitution européenne
- 26- Un ministre européen des affaires étrangères ?

27- Les normes de l'Union européenne doivent-elles être les mêmes partout ?

- 28- L'intégration européenne
- 29- La coopération intergouvernementale
- 30- Le couple franco-allemand
- 31- La Grande-Bretagne et l'Europe
- 32- Les régions dans l'Union européenne
- 33- Les élargissements de l'Union européenne
- 34- Les Balkans et l'Union européenne
- 35- L'adhésion de la Turquie en question
- 36- Voyager dans l'Union européenne
- 37- Des papiers européens ?
- 38- La citoyenneté européenne
- 39- Les droits fondamentaux en Europe
- 40- L'Europe de la sécurité publique

## **III - L'ECONOMIE, MOTEUR DE L'EUROPE**

- 41- L'économie européenne : résultats
- 42- L'économie européenne : ressources
- 43- Le marché unique européen
- 44- Le Pacte de stabilité et de croissance
- 45- La Banque Centrale Européenne
- 46- L'euro, monnaie européenne
- 47- Le programme de Lisbonne
- 48- Le budget de l'Union européenne
- 49- L'Europe et les impôts
- 50- L'Europe de la finance
- 51- L'Europe de l'agriculture
- 52- L'Europe de l'énergie
- 53- L'Europe des transports
- 54- La concurrence dans l'Union européenne

- 55- L'entreprise dans l'Union européenne
- 56- Les grandes entreprises européennes
- 57- L'Europe et les entreprises en difficultés
- 58- Le chômage en Europe
- 59- Travailler en Europe
- 60- L'Europe sociale
- 61- Les différents visages du capitalisme européen
- 62- L'Europe contre les services publics ?
- 63- Ce que l'Union européenne a changé pour la France

#### **IV- LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE**

- 64- La démographie européenne
- 65- L'Europe, terre d'immigration
- 66- L'Europe et les femmes
- 67- Une vie de famille européenne
- 68- L'Europe de l'éducation
- 69- Se former dans l'Union européenne
- 70- L'Europe des universités
- 71- Le programme Erasmus
- 72- L'Europe des sciences
- 73- L'Europe et l'espace
- 74- L'Europe et la mer
- 75- L'Europe et l'environnement
- 76- L'Europe de la santé
- 77- Le sport en Europe
- 78- La sécurité alimentaire en Europe
- 79- Les recettes culinaires
- 80- L'Europe et les échanges culturels
- 81- Y-a-t-il une culture européenne ?
- 82- Les grandes institutions culturelles de l'Europe
- 83- Le patrimoine de l'Europe

- 84- L'Europe et les médias

#### **V- L'EUROPE DANS LE MONDE**

- 85- L'Europe dans un monde multipolaire
- 86- L'Union européenne et le reste du monde : relations politiques
- 87- Une armée européenne ?
- 88- L'Union européenne et le reste du monde : relations commerciales
- 89- L'euro dans le monde
- 90- L'Union européenne et le reste du monde : l'aide au développement
- 91- L'Europe et la solidarité
- 92- L'Europe et l'Afrique
- 93- L'Europe et la Méditerranée
- 94- L'Europe et l'Asie
- 95- L'Europe et l'Amérique du Nord
- 96- L'Europe et l'Amérique latine
- 97- L'Europe et l'Océanie
- 98- L'Union européenne : un modèle dans le monde ?
- 99- Les différences entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique

#### **POUR ALLER PLUS LOIN...**

- 100- Comment être « citoyen européen » ?
- 101- Où trouver la bonne information ?

#### **QUIZZ EUROPEEN**

ANNEXE 2 :

**TROIS FICHES EXEMPLES**

06 – LES LANGUES EN EUROPE

19 – LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

93 – L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE

# 06 – LES LANGUES EN EUROPE

L'Europe est un continent marqué par une diversité linguistique évidente : l'Union européenne, composée de 25 Etats, reconnaît ainsi 21 langues officielles et les traducteurs sont la profession qu'elle emploie le plus. Mais il faut relativiser cette impression, reconnaître une certaine homogénéité, due largement à une histoire et une origine partagées (I), ainsi qu'à des interactions entre langues et Etats qui aboutissent à des dynamiques communes (II).

## I – Des langues européennes qui partagent une origine commune

### A) A l'origine était l'indo-européen

Les linguistes ont établi, à partir des proximités entre langues européennes (racines communes du vocabulaire, éléments de syntaxes partagés) que pratiquement toutes les langues européennes remontaient à une origine commune. Cette langue, dont on ne connaît pas les traits et qui reste ne hypothèse théorique, est dénommée « indo-européen ». Parlée par des tribus du sud de la Russie il y a environ 7000 ans, elle s'est diffusée vers l'ouest à toute l'Europe et vers le sud (Iran, Caucase, Inde). Outre des proximités linguistiques, on a également découvert entre toutes ces aires culturelles des proximités de structures de pensée, révélées par exemple par les mythes antiques et étudiées par Georges Dumézil.

Malgré l'éclatement actuel, ces langues restent en contact étroit, particulièrement au plan du vocabulaire (une bonne partie du vocabulaire anglais est latin à l'origine, le roumain est très marqué par ses voisins slaves) mais aussi d'autres phénomènes linguistiques : par exemple, la prononciation « grasseyante » (roulante) du /R/ a été abandonnée de Paris à Berlin, alors même qu'elle est encore utilisée en Gascogne et en Bavière !

### B) La diversité actuelle

Les grandes familles de langues de l'Europe sont donc aujourd'hui principalement indo-européennes :

- Langues germaniques (Allemand, langues scandinaves, hollandais, anglais).
- Langues latines (Français, Espagnol, Italien, Portugais, Roumain et leurs dialectes).
- Langues slaves (Russe, Polonais, Tchéco-slovaque, serbo-croate, bulgare, etc.).
- Autres groupes indo-européens : grec, albanais, celtique, balte.

On trouve également quelques langues non indo-européennes, minoritaires (25 millions de locuteurs) :

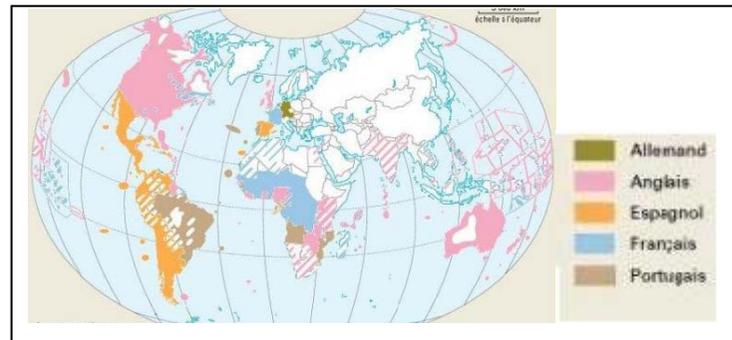
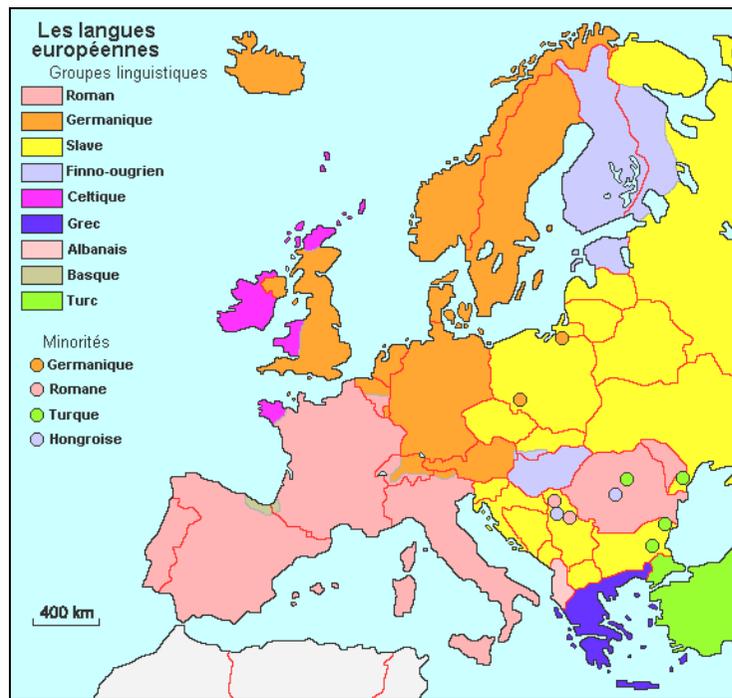
- Langues finno-ougriennes, qui regroupent le finnois, l'estonien et le hongrois (qui n'est plus inter-compréhensible par ses cousins du nord).
- Langue basque, probablement la seule trace de langue pré indo-européenne, qui serait apparentée à l'étrusque.
- Turc, qui est une langue altaïque apparentée aux langues d'Asie centrale.

## II – Les langues en Europe : un enjeu politique

Les langues en Europe sont depuis longtemps un enjeu politique. La formation des grands Etat-nations (Espagne, France, Angleterre, plus tard Allemagne et Italie) s'est faite autour d'une langue et répandre l'usage de la langue de la capitale a été vu comme un moyen de pouvoir. Ce phénomène a été répété à l'extérieur de l'Europe, où l'usage de la langue du colonisateur a souvent été imposé, avec plus ou moins de violence et de succès.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'identité linguistique est fréquemment le point le plus visible de conflits entre autorités centrales et périphéries à l'identité culturelle marquée et aux intérêts économiques parfois divergents. Les conflits linguistiques sont d'ailleurs absents des Etats qui se conçoivent comme l'incarnation d'une communauté culturelle : l'Allemagne au premier chef mais aussi l'Italie (à l'exception des régions annexées) et nombre de petits Etats culturellement homogènes.

L'Europe n'a toutefois pas fini d'entendre parler des conflits linguistiques (cf. carte ci contre)...



### Le multilinguisme dans l'UE

La Commission européenne estimait que dans l'Union à 15 pays, 45 % des citoyens étaient capables de soutenir une conversation dans une langue qui n'était pas leur langue maternelle. Les plus forts à ce jeu sont les Luxembourgeois, Hollandais, Danois et Suédois. Les moins avancés sont le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal. L'adhésion de 10 nouveaux Etats, dont les langues sont très peu pratiquées en Europe occidentale, vient un peu changer la donne...

### Autres fiches à consulter :

- Les peuples en Europe
- Les identités européennes
- L'identité européenne

Les langues parlées dans l'Union à 15

Proportions d'europeens...	... dont c'est la langue maternelle	... parlant la langue comme langue secondaire	... parlant la langue
Allemand	24%	8%	32%
Français	16%	12%	28%
Anglais	16%	31%	47%
Italien	16%	2%	18%
Espagnol	11%	4%	15%
Hollandais	6%	1%	7%
Grec	3%	0%	3%
Portugais	3%	0%	3%
Suédois	2%	1%	3%
Danois	1%	1%	2%
Finlandais	1%	0%	1%

## 19 – LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

A mi-chemin entre l'association d'Etats et la fédération, le système d'organisation de l'Union Européenne est unique en son genre : on peut à juste titre le considérer comme un « Objet Politique Non Identifié » (Jacques Delors). Les différentes institutions de l'Union constituent le reflet de ce caractère hybride. Au centre se trouve le triangle institutionnel (I), assorti d'une multitude d'institutions parfois tout aussi puissantes (II).

### I – Au cœur de l'Union, le « triangle institutionnel »

Le « triangle institutionnel » de l'Union est composé du Conseil (A), de la Commission (B) et du Parlement Européen (C).

#### C) Le Conseil de l'Union Européenne (ou Conseil des Ministres)

Le Conseil de l'UE rassemble, au sein de ses différentes formations, les ministres des Etats membres chargés d'un domaine particulier. En formation "affaires générales", il réunit les 25 ministres des affaires étrangères de l'UE. La présidence du Conseil est exercée par un nouvel Etat membre tous les six mois par rotation. (voir fiche 20)

#### D) La Commission Européenne

La Commission européenne est une institution qui représente non pas les Etats membres, mais l'Union Européenne. Bénéficiant d'un pouvoir important d'expertise et du quasi-monopole de la proposition des textes européens, elle est composée de 25 commissaires (un par Etat) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Les commissaires européens bénéficient d'une forte garantie d'indépendance qui les protège de la pression des Etats membres. (voir fiche 23)

#### E) Le Parlement Européen

Le Parlement européen représente les peuples des Etats membres de l'UE. Il est doté d'une triple compétence législative, budgétaire et de contrôle de l'exécutif. Elu au suffrage universel direct depuis 1979, il est composé de 732 membres pour la période 2004-2009. C'est l'un des cœurs de la vie et du débat politique de l'UE puisque les députés se rassemblent en partis politiques européens au sein du Parlement. (voir fiche 21)

### II – Conseil Européen et CJCE, des institutions dont la place a évolué progressivement au sein de l'Union

Réunion officielle des chefs d'Etat, le conseil européen a vu ses pouvoirs progressivement légitimés (A). Le rôle de la CJCE dans la construction européenne ne doit également pas être sous-estimé. (B).

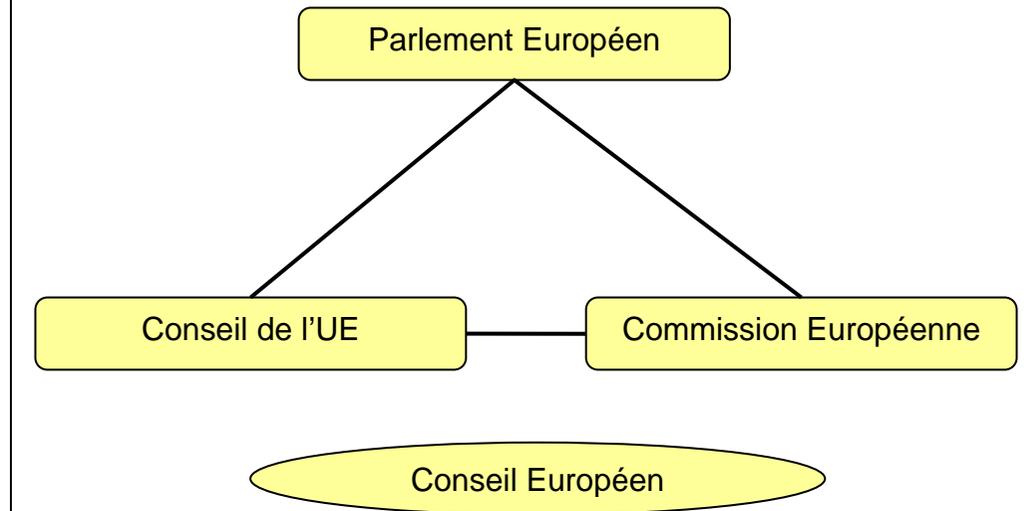
#### A) Le Conseil Européen

Le Conseil européen est la réunion des 25 chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE, auxquels sont associés le président de la Commission européenne, un commissaire européen et les 25 ministres des affaires étrangères. Il possède un rôle d'impulsion politique fondamental car il définit les grandes orientations politiques de l'UE. Il a été créé en 1974 à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier allemand Helmut Schmidt, et se réunissait de manière informelle. Intégré au sein des traités depuis l'Acte unique européen (1986), il se réunit désormais deux fois par an. Le président du Conseil européen est le chef d'Etat ou de gouvernement qui exerce la présidence du Conseil de l'UE. (voir fiche 20)

#### B) La Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE)

La CJCE a été créée en 1952 par le Traité de Paris. Son rôle est de veiller à ce que l'interprétation et l'application du droit communautaire soit uniforme dans toute l'Union. La Cour compte un juge par Etat membre (elle peut néanmoins siéger à seulement 13 membres, dans un souci d'efficacité). Les juges et les avocats généraux sont d'anciens membres des plus hautes juridictions nationales. Grâce à l'important travail de création juridique qu'elle a réalisé, la Cour a progressivement élargi ses pouvoirs et l'importance du droit communautaire dans la législation des Etats membres. En un mot, « La Cour a fait progresser la construction européenne à coups d'arrêts » (Jean-Emmanuel Ray). (voir fiche 24)

### Les Institutions de l'Union : un « triangle à quatre côtés »



### Les autres institutions de l'Union Européenne

**La Cour des Comptes européenne.** Elle est composée de 25 membres et est chargée d'examiner les comptes et la totalité des recettes et des dépenses de l'Union. Elle établit un rapport annuel après la clôture de chaque exercice. La Cour des Comptes a été instituée par le Traité de Bruxelles le 22 juillet 1975. Elle est devenue une institution européenne avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.

**La Banque Centrale Européenne.** Elle est chargée de gérer la politique monétaire de l'Union. Cette institution a été mise en place parallèlement à l'instauration de la monnaie unique dans la zone Euro. Le rôle de la BCE est notamment de fixer le taux d'intérêt afin de garantir la stabilité des prix et de préserver le pouvoir d'achat de l'Euro.

**Le Comité Economique et Social.** C'est l'organe chargé de représenter la société civile au sein de l'Union. Il a été créé en 1957 par le Traité de Rome. Il est composé de 222 membres nommés par le Conseil de l'Union Européenne. La France dispose de 24 représentants.

**Le Comité des Régions.** C'est l'institution qui représente les collectivités locales auprès de l'Union. C'est une autorité consultative composée de 222 membres désignés par les Etats membres. La représentation des pays se fait de manière proportionnelle. Tous les quatre ans, la France désigne 24 représentants (des élus municipaux et locaux). Le Comité des Régions a été créé en 1994.

**Le Médiateur européen.** Institué par le Traité de Maastricht, il procède à des enquêtes sur des plaintes concernant les cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes de la Communauté européenne. Le médiateur s'efforce de trouver une solution amiable entre les plaignants (particuliers, entreprises) et les institutions de l'Union.

# 93 – L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE

La Méditerranée est une vaste mer intérieure à la croisée de trois continents (Europe, Asie, Afrique) qui condense des siècles d'unité et de diversité politiques, culturelles et religieuses. Elle occupe une place économique et géostratégique fondamentale sur la scène internationale, en raison de son trafic maritime marchand et des importantes réserves d'hydrocarbures des Etats riverains du sud. Au cours de son histoire, l'Europe n'a cessé d'entretenir une relation privilégiée avec cet espace méditerranéen : la proximité géographique de ces ensembles, la dépendance énergétique du continent européen, les héritages de l'époque coloniale, la construction européenne et l'importance des échanges commerciaux, laissent présager un nécessaire dialogue entre les deux rives (I) dont le bilan reste encore mitigé (II).

## I – Les prémisses de la coopération euro-méditerranéenne

### A) Les premiers accords

La Méditerranée représente un poumon économique vital pour la Communauté Européenne (CEE) qui décide, dès les années 1960 de mettre en place des accords de coopérations commerciaux bilatéraux. Toutefois, il faut attendre le début des années 1970 pour voir se dessiner une *Politique Méditerranéenne Globale* (PMG) dont l'objectif est de favoriser une coopération plus approfondie entre les deux zones. Tandis que la CEE poursuit l'intégration de nouveaux Etats du bassin méditerranéen (Espagne, Grèce), elle accorde un régime préférentiel économique - non réciproque - aux partenaires méditerranéens. Jusqu'au milieu des années 1990, ce régime constitue le cadre principal de la coopération euro-méditerranéenne.

### B) La mise en place du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM)

La fin de la guerre froide marque l'avènement d'une nouvelle ère propice au renforcement des coopérations régionales. Or, les fortes disparités de développement qui sévissent entre les deux rives deviennent de plus en plus préoccupantes pour l'UE. Les 27 et 28 novembre 1995, la première Conférence euro-méditerranéenne est organisée à Barcelone. Elle réunit les Ministres des Affaires Etrangères de l'UE (15) et de 12 entités du sud de la Méditerranée (Algérie, Autorité Palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie). Cette réunion donne naissance à un cadre d'étude multilatéral, le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM), constitué de trois volets de coopération : « politique et sécurité » pour créer *un espace commun de paix et de stabilité* ; « économique et financier » pour créer d'ici 2010 une zone de libre échange (ZLE) ; « social, culturel et humain » pour renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation, de la santé ou encore de l'immigration. Parallèlement, les accords d'associations bilatéraux qui existent depuis les années 1960 sont maintenus et font ainsi de ce partenariat un ensemble original mais qui présente rapidement des résultats mitigés.

## II – Le Partenariat Euro-Méditerranéen à la croisée des chemins

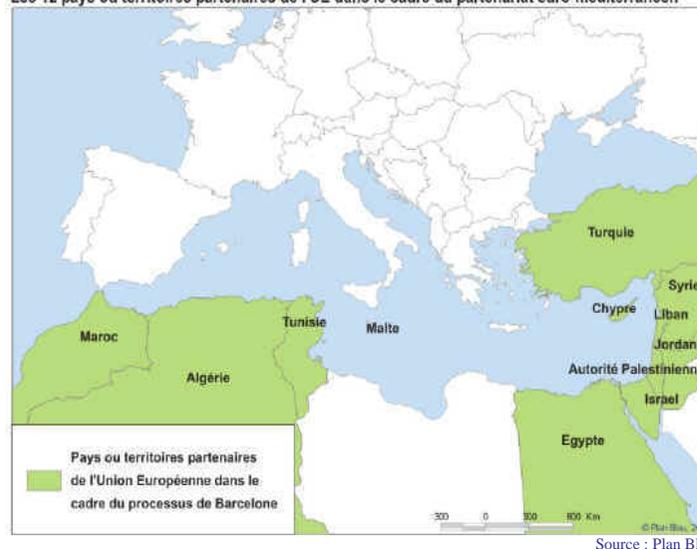
### A) Des résultats mitigés

Le volet économique présente les résultats les plus satisfaisants, mais il est nécessaire de poursuivre les efforts de développement et de libéralisation des économies des partenaires méditerranéens pour parvenir à la ZLE. Malgré la mise en place par l'UE, d'un programme d'aide budgétaire encourageant (MEDA), un trop grand écart subsiste entre les sommes allouées et celles réellement versées. Parallèlement, il est nécessaire que les partenaires méditerranéens accompagnent les engagements financiers européens par des réformes institutionnelles et politiques pour encourager la création d'une zone de prospérité partagée. Le premier volet est, pour sa part, dans une impasse depuis l'échec de la signature d'une Charte destinée à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, notamment en raison de la persistance du conflit israélo-palestinien. Les résultats du volet culturel demeurent quant à eux trop faibles par manque de fonds, malgré la mise en place de programmes variés (coopération universitaire -TEMPUS).

### B) Vers un nécessaire renouveau

Si la participation de l'UE à la stabilisation du bassin méditerranéen fait davantage consensus, la Méditerranée est parfois perçue à tort comme un point de fracture et non un pont entre les deux rives. Certaines incompréhensions persistantes entre le mythe d'un « Sud menaçant », notamment depuis le 11/09, et de celui d'un « Nord post-colonialiste » condamnent tout progrès réel. D'autre part, les ambitions américaines d'un Grand Moyen-Orient et la difficile coopération avec les Européens, posent la question de la pertinence du projet euro-méditerranéen. Ainsi, en mai 2003, la Commission Européenne a proposé une nouvelle *politique de voisinage*, définie étroitement par l'ensemble des partenaires, et prenant en compte les particularités de chacun. Elle est aujourd'hui une initiative essentielle pour le renforcement du PEM.

Les 12 pays ou territoires partenaires de l'UE dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen



Source : Plan Bleu

### L'espace méditerranéen

*Superficie de la Méd.* : plus de 2,5 millions km<sup>2</sup>  
*Population* : plus de 400 millions de riverains  
*Echanges* : l'UE est le principal partenaire commercial des pays méditerranéens et le 1<sup>er</sup> investisseur étranger direct dans la région.

### MEDA (Mediterranean Development and Aid Program)

Outil financier principal du PEM visant à développer les trois volets de Barcelone.  
*Budget 2000-2006* : 5,3 milliards d'euros (MEDA II)

### Avancement des négociations sur les accords euro-méditerranéens

	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
<b>Tunisie</b>	juin 1995	juillet 1995	mars 1998
<b>Israël</b>	septembre 1995	novembre 1995	juin 2000
<b>Maroc</b>	novembre 1995	février 1996	mars 2000
<b>Autorité Palestinienne</b>	décembre 1996	février 1997	juillet 1997
<b>Jordanie</b>	avril 1997	novembre 1997	mai 2002
<b>Egypte</b>	juin 1999	Juin 2001	janvier 2004 (1)
<b>Algérie</b>	décembre 2001	avril 2002	(2)
<b>Liban</b>	janvier 2002	juin 2002	mars 2003 (3)
<b>Libye</b>	<i>observateur</i>		
<b>Syrie</b>	<i>négociations en cours</i>		

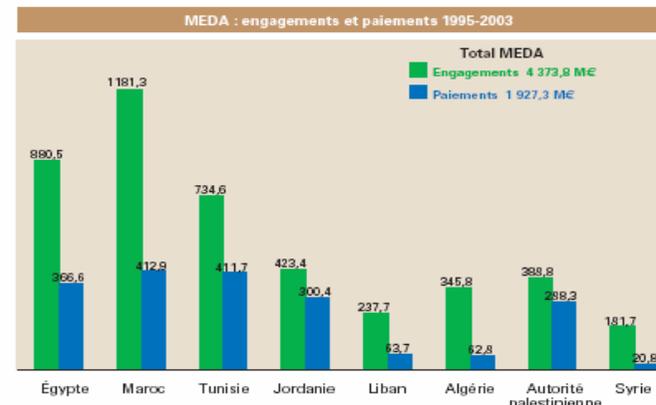
(1) Ratification au Parlement égyptien effectuée et notifiée en septembre 2003.

Ratification en cours dans les parlements nationaux européens, d'où accord intérimaire entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(2) Ratification non encore effectuée au Parlement algérien.

(3) Ratification au Parlement libanais effectuée et notifiée en janvier 2003 ; ratification en cours dans les parlements nationaux européens, d'où accord intérimaire entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2003.

Source : MINEFI – DREE



Source : Commission européenne

### Les Conférences euro-méditerranéennes des Ministres des Affaires Etrangères (Euromed) :

- Barcelone (28/11/1995)
- Malte (16/04/1997)
- Stuttgart (15-16/04/1999)
- Marseille (15-16/11/2000)
- Valence (22-23/04/2002)
- Naples (2-3/12/2003)
- Luxembourg (30-31/05/2005)

### Renvois à d'autres fiches :

- la question de l'adhésion de la Turquie (fiche n°35)